

## **Budget 2014 : message du Conseil municipal au Conseil général**

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions légales en la matière, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget 2014, tel qu'adopté par le Conseil municipal.

En guise de préambule, nous tenons à relever que la prévision a été établie sur la base d'une analyse minutieuse des comptes 2012, du budget 2013, de la situation intermédiaire des comptes 2013, des besoins spécifiques liés à l'exercice à venir et, plus globalement, du contexte économique actuel.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus de Fr. 16'895'500.-- (en augmentation de Fr. 658'600.-- par rapport au budget 2013) et un total de charges, hors amortissements comptables, de Fr. 14'497'050.-- (en augmentation de Fr. 624'850.-- par rapport au budget 2013), dégage une marge d'autofinancement arrêtée à Fr. 2'398'450.--, soit une augmentation de Fr. 33'750.--, ou 1.43 %.

Après enregistrement d'amortissements ordinaires conséquents du patrimoine administratif (nature 331), soit Fr. 4'785'200.--, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de charges, soit le résultat net, de Fr. 2'386'750.--. La fortune de Fr. 12'548'435.-- au 31.12.2012 atteindra Fr. 8'646'685.00 au 31.12.2014 selon les prévisions budgétaires.

Le compte des investissements présentant des dépenses brutes de Fr. 12'889'100.-- couvertes à hauteur de Fr. 3'927'500.-- par des recettes, les investissements nets se montent ainsi à Fr. 8'961'600.--. En faisant toutefois abstraction d'investissements à caractère extraordinaire, soit l'extension du Centre scolaire des Plantys (Fr. 917'000.--) et le projet de densification du centre du village (Fr. 5'621'000.--), le montant des investissements nets s'élève à Fr. 2'423'000.--. Ceci implique que ces derniers sont couverts à 98.99 % par la marge d'autofinancement prévisionnelle. L'insuffisance globale de financement, respectivement le recours à du financement de tiers, s'élèvera quant à elle à Fr. 6'563'150.--.

Pour une meilleure compréhension du budget 2014, il s'avère certainement utile de préciser ici les éléments significatifs retenus, à savoir notamment :

1. pour ce qui est des charges de personnel, l'Exécutif communal a décidé d'accorder un rachat de 0.2 % en sus des parts d'expérience octroyées,
2. le budget 2014 devrait en outre concrétiser l'intégration du solde du projet RPT II en fonction du sort qui sera donné par le Grand Conseil en novembre au référendum contre la loi sur les soins de longue durée, soit le financement des EMS par les communes. Par contre, il a déjà été tenu compte de la répartition 70 / 30% canton - communes des factures de l'action sociale (anciennement 62.5 / 37.5 %),

3. l'exercice 2014 verra également la première participation des communes au projet Rhône 3,
4. au niveau des recettes, on notera dès 2014 le prélèvement d'un droit de mutation sur les transactions immobilières estimé à Fr. 300'000.--,
5. les recettes fiscales ont quant à elles été déterminées comme suit :
  - 5.1.1. au vu du niveau actuel de l'indice suisse des prix à la consommation (159.8 en septembre 2013, base 100 en décembre 1982), le Conseil municipal a décidé de maintenir le taux d'indexation des revenus imposables à 160 %,
  - 5.1.2. le Conseil municipal propose également de maintenir le coefficient d'impôt actuellement en vigueur, soit 1.15,
  - 5.1.3. la simulation des recettes fiscales se base sur les taxations 2011 ainsi que sur les indications et statistiques fournies par l'Etat du Valais,
6. finalement, les pertes et bénéfices des comptes spéciaux liés aux eaux usées ainsi qu'au traitement des déchets ont été neutralisés et leurs résultats seront virés au bilan, démarche introduite lors du bouclage de l'exercice 2011. A noter que les charges et revenus figurant au budget et relatifs aux comptes spéciaux sont pour la première fois des montants hors taxes, puisque les décomptes TVA sont effectués au moyen de la méthode effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, hormis pour ce qui est du traitement des déchets.

Les indicateurs financiers laissent apparaître :

- un degré d'autofinancement insuffisant (26.8 %), lequel s'explique par les investissements à caractère extraordinaire susmentionnés, à savoir l'extension du Centre scolaire des Plantys ainsi que le projet de densification du centre du village,
- une capacité d'autofinancement satisfaisante (14.5 %),
- un taux des amortissements ordinaires suffisant (13 %),
- un endettement net par habitant mesuré (Fr. 4'198.--),
- un taux satisfaisant du volume de la dette brute (201.6 %).

Croyez bien que le budget 2014 est le fruit d'une longue réflexion et qu'il a été établi en tenant compte des réelles possibilités financières de la Municipalité, de surcroît en ne planifiant que les investissements jugés essentiels au bon fonctionnement de celle-ci, à savoir principalement les secteurs de l'éducation et de la petite enfance.

Aussi, au vu de ce qui précède, nous vous invitons à accepter le projet de budget 2014 qui vous est soumis.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

#### **POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DE VETROZ**



**Le Président**  
Stéphane Germanier



**Le Secrétaire**  
Laurent Seppey

Fait à Vétroz, le 18 octobre 2013 / LS